



Règlement particulier du 3ème Tournoi Jeunes de Blagnac 2 et 3 décembre 2017 (Etape 2 du TDJ)

Art 1 : Autorisation

Le tournoi est autorisé sous le numéro XXX (en cours). Il se déroulera au Gymnase Saint-Exupéry, Rue George Sand, 31700 Blagnac sur 9 terrains. Tout participant doit être en règle avec la Fédération Française de Badminton pour la saison 2017/2018 le jour du tirage au sort (soit le 25 Novembre 2017).

Art 2 : Juge-arbitre

Le juge arbitre principal de la compétition est **Iléan THOMAS** et sera assisté par **Roxane VENUTI**. Les décisions des juges-arbitres sont sans appel.

Art 3 : Inscriptions

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 24 novembre 2017.

Le montant des inscriptions est de **11 euros pour un tableau**.

Les inscriptions via Badnet sont obligatoires. Le règlement des inscriptions doit être envoyé à la réception des convocations.

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des poules et relevant des feuilles d'inscription « mal remplies » seront supportées par le club en cause.

Art 4 : Tableaux

La compétition est ouverte à 160 joueurs. Les inscriptions sont limitées au tableau de simple.

La compétition est ouverte aux catégories **Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior**

Les tableaux seront organisés de la façon suivante :

- Samedi : simple poussin, benjamin et minime
- Dimanche : simple cadet et junior

Il y aura une séparation de niveau dans chaque catégorie jeune (sauf si moins de 8 inscrits dans une catégorie). Une catégorie « Promotion » et une catégorie « Départemental » seront ainsi différenciée.

Pour tous les tableaux, les classements pris en compte pour la compétition seront ceux à j-14 avant le tournoi.

Les matchs seront disputés en poule avec 2 sortants par poule puis tableau en élimination directe.

Le comité d'organisation du BBC se réserve le droit de regrouper certaines catégories en fonction des inscriptions, et de modifier les tableaux en cas de nécessité, après accord des juges-arbitres.

Art 5 : Accompagnement des mineurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des joueurs mineurs, ceux-ci **doivent être accompagnés** soit par leurs parents ou au moins d'un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant toute la durée de la compétition.

Art 6 : Horaires, temps d'appel et de préparation

Les joueurs devront impérativement être présents à l'heure notifiée sur leur convocation, à savoir une heure avant l'heure prévue de leur match. Chaque joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.

A l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas sur le terrain après un délai de 5 minutes et après 3 appels, pourra être disqualifié par les juges-arbitres, quel que soit le niveau de la compétition.

Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront 3 mn d'échauffement, test des volants compris. Le temps de repos entre chaque rencontre est de minimum 20 minutes.

Art 7 : Sanctions

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort. Les forfaits signalés après le tirage au sort ne seront pas remboursés. Les justificatifs de forfait devront être envoyés à la Ligue Occitanie de Badminton dans un délai de 5 jours à l'adresse suivante : ligue@badocc.org

Art 8 : Volants

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, **le volant officiel de la compétition est le RSL3**. Il sera disponible en vente dans la salle. Les volants en plastiques ne sont pas autorisés.

Art 9 : Arbitrage

Les matchs seront arbitrés et en auto-arbitrage.

Art 10 : Tenue et conduite

Les joueurs devront porter une tenue de badminton conforme au règlement fédéral. Les participants devront prendre connaissance des codes de conduites des joueurs et accompagnateurs édictés par la FFBad. Ces codes de conduites seront affichés dans la salle.

Art 11 : Gymnase

Au service, tout volant touchant un élément extérieur (filet de plafond, panneau de basket...) sera déclaré LET dans la limite de 2 fois. Au-delà, il sera déclaré FAUTE. En cours de jeu, le volant sera déclaré FAUTE s'il touche un de ces mêmes éléments.

Art 12 : Aire de jeu

En dehors des Juges-arbitres, des membres du comité d'organisation et des entraîneurs, seuls les joueurs appelés à disputer un match auront accès aux aires de jeu. Il est interdit de manger en dehors des zones prévues à cet effet et de fumer dans l'enceinte du complexe. Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes ou incidents.

Art 13 : Dopage

L'utilisation de substance et/ou de tout moyen destiné au dopage est prohibée. La liste officielle des produits dopants est publiée par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer aux Juges-Arbitres avant son premier match du tournoi.

Art 14 : Acceptation du règlement

Les Juges-arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un ou plusieurs points du présent règlement. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement. Le présent règlement sera affiché dans l'enceinte.

Le comité organisateur remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.